

Droit et numérique

Le numérique : facteur d'évolution de la pratique contractuelle et de la gestion des actifs de l'entreprise

Master II Juriste d'affaires - Commerce, Distribution, Consommation



Vendredi 15 juin 2018

Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or - Place Jean Bouhey, 21000 DIJON



Le Master II Juriste d'Affaires - Commerce, Distribution, Consommation

Fondé en 1974 par Monsieur le Professeur Daniel TRICOT, Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de cassation. Cette formation a pour objectif de former des juristes d'affaires de haut niveau exerçant dans des entreprises, des cabinets de professions juridiques et judiciaires et des organismes professionnels.

La formation a pour particularité de se dérouler en alternance ; outil pédagogique au service d'une formation professionnalisante d'excellence et reconnue par les professionnels du Droit. Vingt-et-un étudiants - exerçant dans des domaines variés tels que l'assurance, le BTP, la grande distribution et la banque - forment la promotion 2017-2018 du Master.

L'association Jurivision, animée par l'ensemble des étudiants du Master, a pour but de promouvoir cette formation par un rayonnement local et national.

C'est à cet effet que les membres de l'association Jurivision et du Master II Juriste d'Affaires ont souhaité vous convier à leur colloque. Ils ont à cœur de proposer une réflexion touchant au droit des affaires et intéressant tant les praticiens que les universitaires.



Contact : jurivision2017@outlook.fr

Le Numérique et la pratique juridique

Le développement et l'évolution des intelligences artificielles est aujourd'hui source de multiples débats. De fait, la question de la responsabilité de ces intelligences artificielles émergentes se trouve au cœur de la réflexion juridique contemporaine.

Le nouveau monde digital auquel nous sommes et serons confrontés est un facteur déterminant du développement et de la compétitivité des entreprises. Ces mutations ne doivent toutefois pas avoir lieu au détriment des enjeux juridiques touchants notamment aux données de l'entreprise, aux noms de domaines ou aux logiciels. Dès lors, quid de la protection de ces nouveaux éléments du patrimoine que d'aucuns ont défini comme une composante à part entière des actifs immatériels de l'entreprise ?

Partant de ce postulat, l'ordonnance n°2016-131, portant réforme du droit des contrats, n'est-elle pas déjà obsolète ? En effet la blockchain, définie comme une technologie de stockage et de transmission d'informations, se voulant transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle, est venu bouleverser l'usage contractuel.

Prenons pour témoin la création du consortium LabChain, réunissant plusieurs acteurs de la Place, tel que la Caisse des Dépôts et Consignations, sur l'utilisation de la blockchain et des smart contracts.

L'objectif est aussi de poser les jalons d'un débat plus global sur l'impact du numérique sur le Droit et d'apporter ainsi une contribution à la nécessaire adaptation de la législation aux évolutions technologiques.

Programme

9 h Accueil des participants

- ❖ *Par Maître Vincent CUISINIER, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Dijon et Avocat au Barreau de Dijon - Cabinet DUPARC*

Introduction

9h30 - 10h Les enjeux du bitcoin : de cryptomonnaie à crypto-actif

- ❖ *Présenté par Maître Pierre STORRER, Avocat au Barreau de Paris - Cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP*

Partie 1 - Approche théorique de la valorisation et de la protection des actifs immatériels de l'entreprise

10h - 10h30 Quelle protection pour les logiciels ?

- ❖ *Présenté par Monsieur le Professeur Franck MACREZ - Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle de (CEIPI) Strasbourg*

10h30 - 11h Pause

11h - 11h30 Valorisation et protection des données de l'entreprise

- ❖ *Présenté par Maître Maxime BREFORT, Avocat au Barreau de Paris - Cabinet Pierrat de Sèze*

Partie 2 - Approche pratique de la valorisation et de la protection des actifs immatériels de l'entreprise

11h 30 - 12h Quelle(s) stratégie(s) adopter pour la protection et surveillance des noms de domaines ?

- ❖ *Présenté par Maître Anne-Sophie CANTREAU, Avocate au Barreau de Paris - Cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats*

12h - 14h Déjeuner

14h – 14h30 Table ronde : valorisation et protection des actifs immatériels de l'entreprise par le Juriste

- ❖ *Présenté par Madame Dominique BAZI, Directrice du département « Legal Intellectual Property and Innovation » - Groupe ALSTOM ; Madame Anne REVERSAC, Senior Legal Counsel - Groupe ALSTOM ; Madame Marie-Agnès BOILE, Digital Legal Counsel - Groupe ALSTOM*

Partie 3 - Le droit des obligations face aux nouvelles pratiques du numérique

14h30 - 15h Blockchain et propriété industrielle

- ❖ *Présenté par Madame le Professeur Marie MALAURIE-VIGNAL - Université Paris-Saclay*

15h - 15h30 Pause

15h30 - 16h Quel avenir pour les « smart contracts » ?

- ❖ *Présenté par Maître Raphaël BUCHARD, Avocat au Barreau de Paris - Cabinet Racine*

16h - 16h30 Le dommage causé par une intelligence artificielle

- ❖ *Présenté par Maître Arnaud TOUATI, Avocat au Barreau de Paris et Maître Giovanna NINO, Avocate au Barreau de Paris- Alto Avocats*

16h30 - 17h Fin du Colloque

Conclusion présentée par Madame Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

La promotion 2017/2018 : **ASSELINEAU Cindy**, Juriste en droit public et privé des affaires - Direction juridique, APRR ; **BEN ZARROU Sarah**, Juriste - Direction des affaires juridiques et contentieuses, CRÉDIT DU NORD ; **BERDIN Malvina**, Juriste consommation - Direction Juridique Commerciale, CARREFOUR ; **BRELIN-DELORME Thomas-Gabriel**, Juriste - NATIXIS FINANCEMENT ; **CALFON Sofiane**, Collaborateur - Etude HUILLE-ERAUD Mandataire judiciaire ; **CARTIGNY Céline**, Gestionnaire dommages corporels - GROUPAMA ; **CHEVALLIER Victoria**, Collaboratrice juridique en cabinet d'expertise comptable - ORCOM ; **CHOUQUARD Logan**, Gestionnaire négociateur en règlement des sinistres - SMA COURTAGE ; **DE MASSOL Cyprien**, Juriste - SPIE BATIGNOLLES ; **DHIVERS Orlane**, Juriste en cabinet d'expertise comptable - EQUINOXE ; **ENTE Sophie**, Gestionnaire négociateur en compagnie d'assurance - SMABTP ; **ESAHO OLEKA Laurence**, Juriste protection juridique - GROUPAMA Grand Est ; **FAHY Jordane**, Juriste d'affaires - SAS CARTESIA ; **HOFFMANN Chloé**, Chargé de Médiation - Groupe ENGIE SA ; **HUYGHE Jérémy**, Juriste d'affaires - Cabinet SEUTET et Avocats ; **MEYER Mélanie**, Chargé de règlement de sinistres - AXA FRANCE ; **NAHANI Sarah**, Collaboratrice - Etude HUILLE-ERAUD Mandataire judiciaire ; **NUNES Eugénie**, Juriste d'affaires - Direction juridique, Groupe SEB ; **RICAUD Chloé**, Juriste - DESSANGE INTERNATIONAL ; **SENOT Amandine**, Juriste d'affaires - Cabinet SEUTET et Avocats ; **TORREJON Rachel**, Juriste - Direction juridique, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE